

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 30 Septembre 2026
Délibération n°2026-09-03**

<u>Nombre de délégués :</u> En exercice : 16 Délégués présents : 10 Suppléants (avec voix) : 2 Suppléants (sans voix) : 1 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 5 Titulaires absents : 1 <u>Votes exprimés :</u> 13	<u>L'an deux mille vingt-six</u> <u>Le trente septembre à dix-neuf heure trente</u> Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usses dûment convoqué par Monsieur Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Usses, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à FRANGY. <u>Date de convocation et d'affichage :</u> 18 septembre 2026
<u>DELEGUES PRESENTS :</u> <u>Délégués titulaires :</u> Monsieur André BOUCHET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Simon DESSEIGNE, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Philippe JACQUESON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Christophe SIBILLE <u>Délégués suppléants :</u> ▪ <i>Avec voix :</i> Madame Christelle GONZALES-MARTINS (suppléant de M. Dupont-Bois), Monsieur Emmanuel TISSOT (suppléant de Mme Montant) ▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> Monsieur David BANANT <u>Pouvoirs :</u> Monsieur Nicolas BONNEMOY (donne pouvoir à M. Jean-Marc Bouchet), <u>DELEGUES EXCUSES :</u> Monsieur Nicolas BONNEMOY, Madame Stéphanie BRUN, Monsieur Stéphane DUPONT BOIS, Madame Sylvia DUSONCHET, Madame Odile MONTANT <u>DELEGUES ABSENTS :</u> Monsieur Baptiste ROCHER	

OBJET : Validation du dépôt du cahier d'acteur dans le cadre du débat public concernant le futur collisionneur circulaire du CERN

Le Président expose les faits suivants :

Le Syr'Usses de par sa compétence GEMAPI est concerné par le projet du FCC (Futur Collisionneur Circulaire) du CERN.

Le projet, actuellement en étude d'opportunité, fait l'objet d'un débat public organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Le syndicat s'intéresse de près au volet eau de ce projet.

Le territoire subit un déficit hydrique important où des tensions entre usages s'accroissent d'années en années d'autant plus avec le changement climatique.

A ce stade, le projet du CERN ne semble pas faire preuve de sobriété et le syndicat ne peut avoir qu'un avis fortement réservé voire négatif sur ce projet.

Le Président rappelle que :

- le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute organisation formelle ou informelle d'exprimer son positionnement argumenté sur tout ou partie des sujets du débat.

- qu'il a sollicité, au préalable du dépôt du cahier d'acteur, l'ensemble des conseillers syndicaux pour obtenir leur avis et remarques sur ce projet et qu'il a été accepté en l'état.

Aussi, afin de répondre aux attentes et questionnements du territoire, un projet de cahier d'acteur relatant le point de vue du syndicat sur le projet du CERN a été rédigé.

Après avoir entendu l'exposé, débattu et délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

CONFIRME la position du syndicat tel que présenté dans le cahier d'acteur du projet du FCC du CERN ;

PRENDS ACTE de l'accusé réception du dépôt de ce cahier d'acteur en date du 29 septembre 2026, dont l'original est annexé aux présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat de Rivières les Usses,
Jean-Yves Mâchard



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc Bouchet



CAHIER D'ACTEUR

PROJET D'ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

02.06.2026
02.10.2026

N°xxx I MOIS ANNÉE

Syr'Usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSÉS

Le Syndicat de Rivières les Usses créé en 2007 est une collectivité territoriale qui exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant des Usses. Il a pour missions principales la gestion concertée de l'eau au travers d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, la préservation et restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau et zones humides. Son territoire est rural et englobe 48 communes pour 36 000 habitants.

Syndicat de Rivières les Usses

107 route de l'église 74910 BASSY
04 50 20 05 05
Site Internet : <https://www.rivieres-ussés.com/>

Le point de vue du Syndicat de Rivières les Usses

Le bassin versant des Usses : déjà en tension et déficit hydrique, le projet du FCC est vu comme un consommateur supplémentaire important

EN BREF.

Le Syr'Usses aborde le projet du FCC dans le rôle précis de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations). Il a la responsabilité d'une gestion concertée de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques de son territoire d'intervention, le bassin versant de la rivière les Usses. La contribution du syndicat porte donc uniquement sur le volet eau du FCC. Le syndicat est conscient de l'apport du CERN localement et à l'échelle internationale sur les avancées et découvertes en lien avec la physique des particules. Mais il nous semble que dans un contexte de déficit hydrique avéré sur le bassin versant des Usses, où des tensions entre usages apparaissent d'année en année, couplées aux effets du changement climatique à des extrêmes déjà importants (sécheresse, canicule, arrêts de restriction des usages de l'eau), ce projet scientifique, par son ampleur, ne fait pas preuve de sobriété. **A ce stade du projet (étude de faisabilité/opportunité et de débat public), le Syr'Usses ne peut avoir qu'un avis fortement réservé voire négatif sur ce projet, par rapport à l'ampleur du chantier prévu, à son impact sur la ressource en eau et cela, sans prise en compte de la baisse prévisible de la ressource en eau sur le bassin versant des Usses et ses territoires voisins.**



L'eau : le bassin versant des Usse est déjà en tension

Le bassin versant des Usse est reconnu en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE 2010-2015 du bassin Rhône Méditerranée, confirmé par l'étude des volumes prélevables portés par le Syr'Usse en 2012. Les SDAGE suivants confirment ce déséquilibre et la nécessité urgente de mener des actions de retour à l'équilibre entre les usages et la disponibilité de la ressource en eau.

Par ailleurs, les eaux superficielles et souterraines ont été classées en Zone de Répartition des Eaux par arrêté préfectoral en 2013 ce qui provoque l'impossibilité de nouveau prélèvement.

En effet, le bassin versant n'a pas de nappes souterraines notables en raison du sous-sol karstique et il n'est pas dépendant des fontes des neiges en raison de sa faible altitude. Par ailleurs, il subit de forte pression démographique ces dernières années. A lui seul, le bassin versant ne peut pas couvrir les besoins en eau pour l'agriculture, les habitants, les industriels : l'eau potable provient de ressources voisines (lac d'Annecy, Rhône).

Pour la période d'été des Usse du 1^{er} juin au 31 octobre, il a été défini collectivement en 2017 un volume maximum prélevable directement sur le bassin versant des Usse de 1 420 000m³ d'eau, réparti en 4 sous-bassins versants. Cet objectif est couplé à l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, à la réduction des volumes consommés de 186l/j/hab en 2012 à 100l/j/hab en 2025 et à trouver d'autres ressources pour substituer celles du territoire, etc. Ces objectifs ont été rassemblés dans un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) mené entre 2017 et 2024 par le territoire et qui comprend aussi les évolutions des débits et de l'état général de la ressource en eau, les données météo, l'évolution démographique du territoire.

Le bilan du PGRE effectué en 2024 démontre que la consommation moyenne entre 2017 et 2023 a été estimée à 120l/j/hab. Même avec une diminution de la consommation et des prélèvements, la consommation reste élevée en raison d'autres usages que domestiques sur l'eau potable et l'augmentation croissante de la population. Le volume maximum prélevable en période d'été est globalement dépassé en raison de l'augmentation des consommations et prélèvements en été notamment. Et pour ce qui est des cours d'eau, ils sont dépendants des pluies car ils disposent de peu de recharges et nappes d'accompagnement. Les débits des rivières observés entre août et octobre sont en dessous du débit d'objectif d'été défini pour le territoire, ce qui engendre un mauvais état de santé global de la rivière.

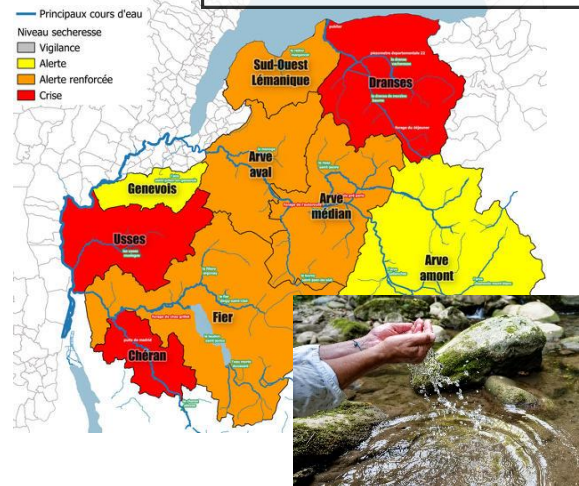


Fig 1 : Carte de niveau de gravité sécheresse en Haute-Savoie, le 20 août 2026

Crédit photo Syr'Usse

Ainsi, le territoire des Usse est classé comme **extrêmement vulnérable avec une détérioration forte de la qualité des eaux, une perte irréversible de biodiversité aquatique et une baisse de la disponibilité de la ressource en eau. Ce constat nécessite de fortes adaptations urgentes de résilience et de sobriété hydrique de tous les usages, face au changement climatique qui accentue le déséquilibre quantitatif déjà à l'œuvre.**

Un second Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) sera lancé à l'automne 2026 par le Syr'Usse pour poursuivre les efforts et accélérer les économies d'eau sur le territoire.

L'implantation d'un tel projet et ses besoins en eau, en termes de génie civil et de présence d'ouvriers, paraît contraire aux préconisations et tendances pour l'avenir du territoire en matière d'eau.

Le CERN est alors considéré comme un industriel supplémentaire non prévu dans les documents de planification qui aura besoin d'eau potable sanitaire et produira des rejets d'eau usées en phase d'exploitation. Le cas échéant, il sera un acteur intégré dans le futur PTGE des Usse.

Vers une augmentation généralisée des besoins en eau d'ici 2050 à 2100...

Cependant, ce projet est annoncé sur un temps long de chantier (minimum 8 ans) et d'exploitation de mi-2040 à 2100. Il nous semble impératif d'intégrer les effets du changement climatique et de besoins en eau sur cette période, des projections étant désormais disponibles (DRIAS-MétéoFrance, rapport du GIEC).

Pour le bassin versant des Usse, il est projeté, avec le scénario RCP8.5 du GIEC, une baisse de 10 à 40% des débits en 2050 et de 20 à 50% à l'horizon 2100. Le moteur principal de cette évolution est l'augmentation des températures en été. Il est aussi constaté une augmentation des consommations d'eau potable durant ces périodes de fortes chaleurs notamment pour l'usage agricole et domestique. Par ailleurs, les restrictions d'eau sont courantes sur les Usse, avec déjà, deux années d'atteinte du niveau de gravité le plus élevé en crise (en 2022 et 2026).

Le Syr'Usses dans le projet

Le projet de tunnel souterrain s'étendrait sur les communes suivantes, intégrées dans le territoire d'actions du Syr'Usses : Savigny (limite de bassin versant Usses/Rhône), Minzier, Marlioz, Cercier, Choisy, Allonzier la Caille, Groisy (en limite).

Un site technique de surface de 8ha est prévu à Cercier/Marlioz (site PH) avec des bâtiments techniques et un puits de 12mètres de diamètre pour l'accès au tunnel.

Le syndicat a été contacté en 2025 pour l'adaptation et réalisation des sondages géophysiques à Choisy (dans une zone humide sous APPB).

Début 2026, le syndicat et le CERN se sont rencontrés pour échanger sur le sujet de l'eau.

Craintes vis-à-vis des eaux souterraines

Le syndicat émet des craintes sur les interactions éventuelles avec les aquifères, les rabattements de nappes et notamment le percement du tunnel sous la Mandallaz que le CERN admet être complexe et toujours à l'étude (résultats attendus au 1er trimestre 2027). Dans son dossier de présentation (p.93), le CERN expose que des venues d'eau dans le tunnel sont attendues mais de manière limitée en traversant la molasse. Les eaux d'exhaures seraient traitées en avant du front de taille et à termes, le tunnel serait équipé de systèmes de drainage, de pompage et de contrôle avant rejet dans le milieu naturel. A ce jour, cet aspect est encore flou et le retour d'expérience sur le LEP dans le Pays de GEX, nous montre qu'une ressource en eau souterraine précieuse est continuellement pompée et déroutée. Le syndicat émet de fortes inquiétudes sur les possibles modifications et équilibres des eaux souterraines.

Également, le syndicat émet des craintes sur la profondeur du tunnel sous la Mandallaz, précisément où se trouve des molasses étanches mais aussi la présence des Usses qui traversent le massif calcaire en ayant creusé son canyon (gorge de la Caille) dans lequel se trouvent 3 émergences d'eaux karstiques différentes sur une distance de 500m environ. Il ne faudrait pas que le tunnel vienne perturber le peu de nappe et de soutien d'étiage à la rivière qui en manque déjà, d'autant que ce secteur se situe à l'amont du bassin versant.



Fig 2 : Implantation du projet sur le bassin versant des Usses

Avis du Syr'Usses sur la phase chantier

Le dossier de présentation (p.74) et les échanges avec le CERN apportent quelques réponses à cette question des besoins en eau en phase de construction, mais elles sont insuffisantes à ce stade pour prononcer un avis positif au projet. L'usage de l'eau serait principalement lié à l'appoint des tunneliers (qui fonctionnent en circuit fermé), à la suppression des poussières (en souterrain et en surface), à la production de béton et à l'usage sanitaire des travailleurs. Il est avancé le chiffre prudent de 420000m³ d'eau pour le béton produit directement sur place, sans mention de la source d'approvisionnement en eau. Si elle a lieu sur le bassin versant des Usses, il s'agirait d'une consommation significative et rappelons qu'aucun prélèvement supplémentaire ne peut se faire en raison de la ZRE. Il serait aussi impensable d'utiliser de l'eau potable pour fabriquer le béton ou supprimer les poussières... Il est aussi avancé un besoin en eau en phase chantier de 500 à 1000 m³/mois, sur 6 ans (note d'éclairage eau, CERN) pour la construction du site PH (données CERN). Cela équivaudrait de 50 à 100 foyers supplémentaires / an.

Également, le dossier de présentation (p.82) avance un chiffre approximatif de 20000 emplois pour fournir les biens et les services nécessaires à la construction et à l'exploitation sur les 30 années du FCC-ee. Il n'y a pas d'évaluation pour le FCC-hh de 2070 à 2100. L'approvisionnement en eau potable pour les ouvriers du chantier (dont le chiffre n'est pas clairement connu à ce jour) se ferait en concertation avec les collectivités en 2028 (données CERN). Cette information arrive tardivement et n'a pas été intégrée dans les schémas directeurs d'eau potable des gestionnaires. Ces ouvriers viennent s'ajouter aux prévisions de développement démographique déjà pris en compte dans les documents d'urbanisme : pour Usses et Rhône entre 1,4% et 1,8%/an entre les bourgs et centre-ville, et +1,06%/an sur 20 ans pour le Bassin Annecien (soit +3300 hab/an en moyenne).

Enfin, la gestion intégrée des eaux est extrêmement vague à ce stade en indiquant la mise en place de bassin de décantation, de traitement avant rejet dans les milieux naturels, dans le respect des normes en vigueur (p.93 du dossier de présentation). Le CERN indique que les points de rejets et les volumes seront planifiés entre 2028 et 2029, ce qui engendre des inquiétudes pour le Syr'Usses pour la préservation des milieux aquatiques.

Avis du Syr'Usses sur la phase d'exploitation

Le Syr'Usses est conscient que le CERN fait des efforts depuis des années pour réduire sa consommation d'eau et recycler les eaux de refroidissement du LHC qui proviennent du lac Léman fourni par le SIG. Il a été annoncé un besoin en eau brute provenant du lac Léman pour le refroidissement du FCC de 1,9 millions de m³/an qui est équivalent au LHC actuel. Il n'y aurait pas de rejet dans le milieu naturel, ce qui représente un changement majeur par rapport à la situation actuelle du LHC mais cela reste à préciser. Il est à noter qu'aucun prélèvement ne serait envisagé sur le bassin versant ce qui est positif.

En revanche, l'étude de faisabilité ne mentionne pas le contexte de baisse de la ressource du lac et du Rhône qui pourrait contraindre le prélèvement pour cet usage non prioritaire. En effet, il n'est pas fait mention d'un bilan hydrique complet du FCC par phase, par site, par ressource et par période de l'année, comprenant notamment les consommations de pointe journalière. Il est indispensable de disposer d'une étude qui cible les consommations en période d'étiage, et non pas des moyennes annuelles.

Le bassin versant des Usses aurait un site technique sur les communes de Marlioz/Cercier, relié au réseau d'eau potable pour l'équipement sanitaire avec une estimation de 5800m³/an de consommation d'eau, soit l'équivalent pour notre territoire de 50 foyers supplémentaires/an. Cette consommation n'est pas prévue dans les schémas directeurs d'eau potable actuels et s'ajoute aux prévisions d'augmentation de la population annoncées dans les SCOT.

Les eaux usées et éventuellement les eaux de process de ce site technique iraient dans la station d'épuration de Marlioz, mais cela reste à confirmer et le syndicat émet des vigilances sur la capacité d'autoépuration du ruisseau en période d'étiage.

Plus largement, ce site technique et l'économie générale induite par un tel ouvrage va multiplier indirectement l'urbanisation locale pour loger les ouvriers, techniciens, personnels administratifs alors qu'il est déjà difficile de contenir la pression démographique. Ce type d'incidence n'est pas mesurée dans le projet du CERN sur l'augmentation de la consommation d'eau pour l'usage domestique et les volumes de rejets.

Concernant les eaux pluviales du site technique PH, le CERN n'avance pas à ce stade d'éléments mais la récupération d'eau de pluie et l'infiltration à la parcelle seraient à développer si le projet voit le jour.



Fig 3 : usages de l'eau agricole sur le bassin versant et sécheresse des Usses, en 2024
Crédit photo @LEURENT

Sources

Etudes volumes prélevables des Usses, 2013, Syr'Usses

Bilan de la mise en œuvre du PGRE des Usses, 2024, Syr'Usses

Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2030, Comité de Bassin Rhône Méditerranée

Réalisation du schéma territorial pour l'économie et la gestion de la ressource en eau, phase 3 - Complément sur l'évolution possible des débits des Usses et de ses affluents aux horizons 2050 et 2100, Syr'Usses, SEPIA Conseils, 2023

CNDP, question d'un géologue du Pays de Gex du 24/06/2026 « Nature du contenu des karsts de la Mandallaz en-dessous de la côte 485m d'altitude »

CNDP, question de CB du 10/07/2026 « eau et béton »

SCOT Usses et Rhône, CCUR, 2018 (extrait pièce 1 du rapport de présentation, pages 292-293)

SCOT du Bassin Annécien (extrait annexe 4 pièce 6, p.19)

Estimation Syr'Usses/CCUR de consommation moyenne d'eau potable de 120m³/an/foyer de 3-4 personnes

